



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DE RELANCE

Digne-les-Bains, le 15/05/2020

DES ENTREPRISES DU SECTEUR TOURISTIQUE

Le Premier ministre a présidé jeudi 14 mai 2020 un comité interministériel du tourisme, à l'issue duquel il a détaillé les mesures d'un plan de 18 milliards d'euros pour accompagner les entreprises de ce secteur économique le plus touché par la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Le secteur du tourisme représente en effet au plan national près de 2 millions d'emplois directs et indirects et près de 8% du PIB.

Le soutien apporté aux acteurs économiques est aujourd'hui une priorité nationale.

Les entreprises du secteur ont d'ores et déjà pu bénéficier de nombreuses mesures :

- ✓ 6,2 milliards d'euros de **prêts garantis par l'État** ont déjà été pré-accordés à 50 000 entreprises du secteur, soit près de 10 % du total des prêts garantis par l'État ;
- ✓ 1,4 million de salariés ont pu bénéficier des mesures d'**activité partielle** ;
- ✓ la majeure partie d'entre elles ont obtenu des **reports de charges fiscales et sociales, et le versement du Fonds de solidarité**, volet État et/ou volet Région.

Mais le gouvernement a souhaité aller plus loin et a élaboré un nouvel ensemble de mesures d'accompagnement.

Pour faire face à l'urgence :

- ✓ le **Fonds de solidarité** restera ouvert pour les entreprises du secteur hôtellerie, restauration, tourisme jusqu'à la fin de l'année 2020. Son accès sera élargi à des entreprises de plus grande taille, jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'aide qui sera versée pourra aller jusqu'à 10 000 euros. Le fonds est également ouvert aux indépendants ;
- ✓ les dispositifs de prêts au secteur hôtellerie, restauration, tourisme seront renforcés : un "**prêt garanti État saison**" sera mis en place, ses conditions seront plus favorables que celles du prêt garanti État classique, avec notamment un plafond qui pourra atteindre le chiffre d'affaires des 3 meilleurs mois de l'année précédente, soit bien au-delà des 25% de chiffre d'affaires jusqu'alors possibles ;
- ✓ l'enveloppe des **prêts tourisme de Bpifrance**, qui sont plébiscités par le secteur, sera portée de 250 millions à 1 milliard d'euros ;
- ✓ les banques se sont engagées à systématiquement proposer aux PME du secteur un report des mensualités de tous leurs prêts sur 12 mois, et non pas simplement sur les 6 mois ;
- ✓ **les entreprises du secteur hôtellerie, restauration, tourisme sont exonérées des cotisations sociales patronales entre mars et juin**. Cette exonération sera prolongée tant que la fermeture durera. Un crédit de cotisations de 20 % des salaires versés depuis février sera par ailleurs accordé aux entreprises pour accompagner la reprise d'activité. Ce crédit de cotisations sera imputable sur l'ensemble des cotisations dues. Au total, ces allègements de cotisations représentent plus de 2 milliards d'euros d'aides directes au secteur.

Un **plan d'investissement** d' 1,3 milliard d'euros, porté par la Caisse des Dépôts et par Bpifrance, accompagne ce plan global. L'objectif est de créer un effet de levier et de générer ainsi des investissements privés pour atteindre un investissement global d'environ 7 milliards d'euros.

Le gouvernement soutient également le pouvoir d'achat des Français et la demande en direction du secteur de la restauration en **doublant le plafond d'utilisation des tickets restaurant (à 38€)**, à compter de la réouverture des restaurants et en faisant en sorte qu'ils soient utilisables le week-end.

## **Le tourisme est un secteur économique stratégique dans les Alpes-de-Haute-Provence**

Chaque année, le département enregistre près de 14 millions de nuitées touristiques (*source Observatoire du Tourisme 04*). Au pic de sa fréquentation estivale, le département fait plus que doubler sa population avec 172 000 touristes, qui consomment en moyenne 53 euros par jour et par personne, soit une dépense annuelle d'environ 750 millions d'euros. Ce sont aussi 9 000 emplois, salariés et non-salariés, qui sont recensés dans les activités caractéristiques du tourisme.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la chute d'activité économique liée à la crise sanitaire est moindre que dans les autres départements de la Région. Elle reste toutefois inédite par son ampleur, de l'ordre de 30%. Le nombre de chômeurs a ainsi augmenté de 9,2% en mars 2020.

Le secteur du tourisme et les métiers de l'hôtellerie et de la restauration sont particulièrement touchés, avec des pertes estimées à 61 millions d'euros.

Dans le département, 23 969 salariés du privé, dont 2 435 du secteur Hébergement et restauration, bénéficient actuellement du dispositif d'activité partielle, qui a été assoupli et étendu pour répondre aux difficultés liées à la crise sanitaire. 4 145 entreprises, dont 515 du secteur Hébergement et restauration, ont fait une demande, ce qui représente une aide théorique de l'État de plus de 3,6 millions d'euros.

De surcroît, plus de 9 000 entreprises ont fait une demande de report de cotisations sociales, pour un montant total de près de 30 millions d'euros – dont 5,1 millions d'euros (17%) de report pour des entreprises de l'hôtellerie et restauration. De même, 121 reports d'échéances fiscales ont été octroyés, dont 36 pour l'hébergement et la restauration, ce qui en fait le secteur d'activité le plus touché, juste devant le commerce.

Par ailleurs, 4.500 très petites entreprises (TPE), soit 96% d'entre elles, sont éligibles aux Prêts bancaires garantis par l'État (PGE) compte tenu de leur profil financier. 1 219 prêts ont déjà été pré-accordés par les banques du département, pour un montant de 123 millions d'euros. Plus de 320 de ces prêts ont été pré-accordés à des entreprises du secteur « hôtels, cafés, restaurants » (HCR), pour un montant de 15,5 millions d'euros, soit 12,6% du montant total. Cela place le secteur de l'hôtellerie et de la restauration à la quatrième place après le commerce, le bâtiment et travaux publics (BTP), et l'industrie.

Enfin, le fonds de solidarité a été alloué à plus de 5.000 entreprises, dont 653 dans l'hôtellerie et la restauration, pour un montant total de plus 7 millions d'euros.

Un guichet numérique unique a été créé pour un accès plus simple et rapide aux dispositifs publics de soutien destinés aux entreprises du tourisme : [www.plan-tourisme.fr](http://www.plan-tourisme.fr)

Les services et les opérateurs de l'État, notamment la Direccte, la DDFiP, l'URSSAF, et la Banque de France, en lien constant avec les chambres consulaires et l'UDE, restent pleinement mobilisés pour accompagner les professionnels du tourisme dans le département.

### **Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex